
Date de convocation : le 20 Avril 2021

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents votants : 9

Mesdames : Fabienne KRIER, Liliane POIVERT,

Messieurs : Philippe BECHEAU, Jacques BREILLAT, Jérôme COSNARD, Antoine GARANTO, Sébastien LABORDE, Bernard LAURET, Jacques LEGRAND

Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 15 mars 2021
- II. SCoT
 - Préparation de la CDAC du 28/04
 - Création d'un Drive E. Leclerc de 853 m² d'emprise à Coutras*
 - Extension d'un ensemble commercial de 3.141 m² de surface à Coutras*
 - Attribution d'une enveloppe complémentaire de foncier économique : 0,6 ha à Saint-Jean-de-Blaignac
- III. Opérations sous maîtrise d'ouvrage
 - Recrutements :
 - Assistante de direction / Chargée de communication
 - Chargé(e) de mission « *Territoires d'industrie* »
 - Reconductions :
 - Chargé de projets « Planification »
 - Chargée de projet « Alimentation territoriale »
 - Projet de territoire : Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 - Lancement de l'étude « Commerce » :
 - Elaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
 - Etude préalable à la mise en œuvre d'une Action Collective de Proximité (ACP) « Revitalisation des centres-villes, centres-bourg »
- IV. Question(s) diverse(s)

I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 15 mars 2021

Monsieur Jacques BREILLAT

Président du PETR du Grand Libournais

1^{er} Vice-Président de la CdC Castillon-Pujols en charge de l'Economie

Maire de Castillon-la-Bataille

Conseiller Départemental des Coteaux de Dordogne

Il rappelle que le compte rendu a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Bureau Syndical du 15 mars 2021 est validé à l'unanimité des membres présents.

II. SCoT

Monsieur Jacques LEGRAND

Vice-Président du PETR en charge du SCoT

1^{er} Vice-Président de la CA du Libournais en charge de l'Urbanisme

Maire de Vayres

Il rappelle que la note technique relative à l'extension d'un ensemble commercial (7 cellules totalisant 3.141 m² de surfaces) à Coutras a été transmise avec la convocation (ci-jointe).

Le Président Jacques BREILLAT précise que dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Blaignac, la municipalité, soutenue par la CdC Castillon-Pujols maître d'ouvrage, sollicite la possibilité de disposer d'une enveloppe de 6.000 m² de foncier économique, afin de créer une zone d'activité artisanale.

en ha	Développement économique	Développement commercial
Grand Libourne	8	12
Saint-Denis-de-Pile	3	3
Sous-Total	5	9
Coutras – Nord Libournais	6	9
Abzac	0,9	
Bayas	0,55	
Sous-Total	4,55	
Saint-Médard/Saint-Seurin	2	3
Castillonnais	2	3
Saint-Jean-de-Blaignac	0,6	
Sous-Total	1,4	
Pays Foyen	2	3
Pellegrue	2	1
Sous-Total	0	2

IV. Opérations sous maîtrises d'ouvrage

- **Le Président Jacques BREILLAT** rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2021, le poste d'assistante de direction est vacant, suite à l'affectation, à temps plein, d'Emilie RICARD sur un poste d'institutrice du droit des sols.

Il précise qu'une jeune femme a été auditionnée suite à une candidature spontanée. Son profil est doublement intéressant puisque son recrutement permettrait d'ouvrir le poste d'assistante de direction sur celui de chargée de mission Communication digitale (site Internet, réseaux sociaux).

Il rappelle également que lors du Budget Primitif 2021, les crédits nécessaires à ce recrutement n'ont été ouverts qu'à compter du 1^{er} septembre.

- **Monsieur Philippe BECHEAU**

Vice-Président du PETR en charge du Développement économique

1^{er} Vice-Président de la CdC du Grand Saint-Emilionnais en charge de l'Urbanisme et de l'Economie

Maire de Saint-Philippe-d'Aiguilhe

Il rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion (CDC) signé avec la Région, le PETR s'est engagé, en novembre 2020, à mettre en place une ingénierie (1 ETP) dédiée à l'animation du dispositif « *Territoires d'industrie* » et à la mise en œuvre de son plan d'actions.

Il rappelle que là encore, les crédits nécessaires à ce recrutement n'ont été ouverts qu'à compter du 1^{er} septembre. Dans cette perspective, il propose de faire un appel à candidatures.

- **Monsieur Jacques LEGRAND** rappelle que depuis 2017, le PETR accompagne les communes qui souhaitent s'engager dans une évolution de leur document d'urbanisme, notamment afin de se mettre en compatibilité avec le SCoT.

Il relève que depuis cette date, ce sont 29 démarches qui ont été portées techniquement par le service Urbanisme du PETR :

- 16 modifications simplifiées de PLU : Gours, Lagorce, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Médard-de-Guizières, Gensac, Grézillac (x2), Naujan-et-Postiac, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Vincent-de-Pertignas, Lalande-de-Fronsac (x3), Saillans et Saint-Genès-de-Fronsac (x2),
- 4 modifications de PLU : Cadarsac, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Aubin-de-Branne et Saint-Magne-de-Castillon,
- 1 révision allégée de PLU : Lalande-de-Fronsac,
- 4 révisions de PLU : Jugazan, Mouliets-et-Villemartin, Pessac-sur-Dordogne et Saint-Jean-de-Blaignac,
- 4 révisions de Cartes Communales : Doulezon, Sainte-Colombe, Sainte-Florence et Tarnès.

Il précise que le PETR s'est engagé dans un arrêt de cette prestation de service d'ici à fin décembre prochain, afin de réaffecter le poste d'ingénierie (1 ETP) à l'évaluation du SCoT à compter de janvier 2022. Cette fin programmée de la prestation Planification intervient au moment où la période réglementaire de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT est aujourd'hui largement dépassée (décembre 2019). Il précise que le contrat de Julien MAGNAC, qui occupe actuellement le poste, se termine le 8 juillet prochain. Il est proposé de reconduire le poste, sur une période équivalente de 3 ans.

- **Madame Fabienne KRIER**

Vice-Présidente du PETR en charge du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Conseillère communautaire à la CA du Libournais

Maire de Bayas

Elle rappelle que le PETR conduit, depuis janvier 2020, une démarche d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Grand Libournais. Cette démarche vise à doter le grand territoire d'un programme d'actions commun, et d'identifier les maîtrises d'ouvrage associées, en faveur d'une alimentation de qualité pour le plus grand nombre, et d'une agriculture responsable écologiquement et viable pour les agriculteurs.

Cette phase d'émergence est prévue de s'achever en décembre prochain. Le contrat de la personne qui occupe le poste se termine le 12 juillet prochain. Il est proposé de le reconduire sur une nouvelle période de 18 mois, afin de terminer la mission, de conduire, à l'issue, la démarche de labellisation ministérielle, et de conduire ou coordonner les premières réalisations, telles que la création d'un observatoire du foncier, sur lequel travaille déjà le PETR.

- **Le Président Jacques BREILLAT** rappelle que la transformation du Pays du Libournais en PETR du Grand Libournais en 2015 a nécessité l'élaboration et la validation d'un « Projet de Territoire », qui incarne les priorités de travail collaboratif définies par les 5 EPCI-FP qui composent le Grand Libournais. Il constate que depuis, plusieurs documents cadre ont repris tout ou partie de ce discours (stratégie LEADER, PADD du SCoT, Contrat de Ruralité, ...).

Il relève qu'avec la réinstallation du PETR en septembre dernier, le Comité Syndical doit réinterroger ce discours politique, à un moment où le PETR :

- est désigné pour coordonner l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat, qui doit être signé avant la fin de l'année ;
- va devoir travailler, dès septembre prochain, à l'élaboration d'une nouvelle mouture du Contrat de Dynamisation et de Cohésion avec la Région ;
- va devoir enclencher, dès le début 2022, une démarche d'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, et s'interroger sur la nécessité de prescrire une révision du document ;
- va devoir travailler, en 2022 à l'élaboration d'une nouvelle stratégie LEADER.

L'ensemble de ses échéances militent pour un accompagnement méthodologique du PETR et l'organisation de quelques temps forts politiques. Il précise qu'il a déjà pris quelques contacts avec le consultant Martin VANIER (directeur d'études associé au cabinet ACADIE, spécialiste de l'inter-territorialité). Une proposition d'intervention a été établie, en adéquation avec les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2021.

- **Monsieur Jacques LEGRAND** rappelle que l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a été prescrit, par le Comité Syndical, en décembre 2019 ; suite à une évolution réglementaire qui rend obligatoire, pour les SCoT, de se doter de ce document de gestion des grandes et moyennes surfaces commerciales de périphérie. Il constate qu'un accompagnement financier de 26.000€ du Département de la Gironde est d'ores-et-déjà acquis.

Il précise qu'un cahier des charges a été écrit, en concertation avec les 5 EPCI-FP. La procédure visant à définir la maîtrise d'œuvre est sur le point d'être lancée. Il rappelle que le projet de cahier des charges a été transmis avec la convocation.

- **Monsieur Jérôme COSNARD**
Vice-Président du PETR en charge de la Revitalisation
Conseiller communautaire à la CA du Libournais
Maire de Coutras

Il rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion signé avec la Région, le PETR s'est engagé à mettre en place une ingénierie dédiée à l'animation du dispositif « Action Collective de Proximité (ACP) ». Il précise qu'un accompagnement financier de 50% du montant HT de l'étude est prévu.

Ce dispositif vise à soutenir l'effort productif des entreprises artisanales et commerciales (à travers des subventions d'équipement émanant de la Région et des EPCI-FP). Il rappelle que le projet de cahier des charges a été transmis avec la convocation ; cahier des charges qui regroupe en une seule étude, les volets DAAC et ACP.

V. Question diverse

Madame Liliane POIVERT

Vice-Présidente du PETR en charge du programme LEADER
Vice-Présidente de la CdC Castillon-Pujols en charge de l'Habitat
Maire de Saint-Pey-de-Castets
Conseillère départementale des Coteaux de Dordogne

Elle précise que, compte tenu de la prolongation de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, une enveloppe complémentaire de 425.621€ est mobilisable d'ici à la fin de l'année.

Néanmoins, pour pouvoir y prétendre, 2 conditions cumulatives sont exigées :

- avoir payé ou mis au paiement 32% de l'enveloppe totale du programme, soit pour le Grand Libournais 336.000€ ;
- l'enveloppe attribuée à l'animation du programme ne représente pas plus de 25% du montant des crédits programmés, mis au paiement et payés.

Or fin avril : seuls 9% de l'enveloppe ont été payés ou mis au paiement et près de 75% des crédits ont été affectés à la seule animation. Elle reconnaît qu'un gros travail de sélection/programmation de dossiers restent à faire.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
le 28 avril 2021,

Jacques BREILLAT
Président

